

L'ESSENTIEL du rapport Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en Bourgogne-Franche-Comté

Les Français vouent à leurs patrimoines, qu'ils soient culturels ou naturels, une véritable passion. Cet engouement est devenu en près de quarante ans un phénomène social de premier plan. Le monde rural recèle un patrimoine culturel et naturel d'une très grande richesse et ces patrimoines peuvent contribuer au développement des territoires ruraux. Le CESER s'est donc interrogé : dans quelle mesure les actions menées ou envisagées en faveur des patrimoines contribuent-elles au développement local des territoires ruraux de la Bourgogne-Franche-Comté et ce conformément au concept de développement durable ?



Corinne Molina et Christian Baqué sont les rapporteurs de cette autosaisine.

Corinne Molina est issue du 3^e collège et représente le secteur du patrimoine. Christian Baqué est issu du 1^{er} collège et représente Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté.

Ce travail constitue une suite au rapport "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" adopté en 2017. Cinq ans après, l'analyse est focalisée sur un exemple très précis de "ressource" territoriale : les patrimoines culturels et les patrimoines naturels.

Depuis près de 60 ans, des acteurs publics et privés agissent pour appliquer la "recette patrimoniale". Mais pourquoi s'interroger aujourd'hui ? D'abord, parce que la question des patrimoines comme potentiel de développement insuffisamment exploité est récurrente depuis le milieu des années 2010. Le potentiel patrimonial de la France serait largement sous-exploité à tous les niveaux, qu'il soit économique, social ou environnemental. Ensuite, beaucoup d'acteurs publics n'ont pas encore engagé de telles politiques sur leur territoire, certains élus, notamment, n'ayant pas forcément encore pris conscience de l'enjeu majeur que peut représenter une politique patrimoniale durable, en particulier pour les territoires ruraux. Enfin, la volonté politique ne suffit pas toujours à pallier les difficultés liées à la mise en œuvre d'une politique de développement durable locale fondée sur les patrimoines.

Pour ce travail, le CESER dresse le constat que le potentiel patrimonial de la région au service du développement de ses territoires reste largement sous-exploité malgré toutes les actions et acteurs déjà engagés. Les causes sont diverses. On peut citer l'extrême complexité du sujet, un mille-feuille de compétences et d'interventions publiques, une responsabilité quasi exclusive des maires sur les patrimoines publics dont beaucoup se sentent démunis pour agir ou encore un tropisme touristique qui masque trop souvent les autres enjeux patrimoniaux.

Dès lors, comment faciliter et améliorer les démarches patrimoniales dans les territoires ruraux au service de leur développement, local et durable, et répondre ainsi aux difficultés, freins, blocages rencontrés localement ?

Le CESER dégage 14 préconisations au travers desquelles il souhaite interpeller l'exécutif régional, les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales (Départements, Intercommunalités, Communes), les territoires de projets (Pôles d'équilibre territorial et rural, Parcs naturels régionaux, Parc national...), les acteurs locaux (associations, entreprises, opérateurs publics, opérateurs économiques...) et les citoyens sur les leviers permettant une meilleure prise en compte des patrimoines au service du développement local durable des territoires ruraux.

Ce travail prend appui sur les auditions et contributions d'une diversité d'acteurs. Le CESER les remercie pour avoir contribué à ce rapport par leur disponibilité, leur réactivité et le partage de leur expertise.

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranche-comte.fr

Rubrique

Les Publications



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Les 14 préconisations s'articulent autour de 5 orientations.

Intégrer la question des patrimoines dans l'élaboration de stratégies territoriales supra-communales, en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels les territoires ruraux sont confrontés

1. Intégrer les enjeux liés aux patrimoines dans les stratégies locales de territoire.

Dépasser le niveau communal pour travailler à l'inscription des patrimoines au cœur des stratégies territoriales de développement local et durable et à la construction de "Projets patrimoniaux de territoire" (PPT).

2. Diffuser les principes d'une gestion intégrée des patrimoines en s'inspirant de la méthodologie utilisée par le réseau Grands sites de France afin de créer un référentiel régional pour la définition et la mise en œuvre de stratégies patrimoniales de territoire ou de Projets patrimoniaux de territoire dans les Communautés de communes et les PETR.

3. Créer un dispositif régional d'accompagnement et de soutien à la définition de PPT.

Accompagner sur le plan méthodologique les Communautés de communes ou les PETR désireux de s'engager dans la définition et la réalisation d'un PPT prenant en compte les enjeux de la gestion intégrée des patrimoines.

4. Étudier tous les enjeux de formation attachés aux dynamiques patrimoniales, tant pour les patrimoines culturels que naturels, et y apporter des réponses partenariales adaptées.

Agir en direction des communes, premier niveau de collectivité responsable sur les patrimoines

5. Engager un processus régional de sensibilisation/information des maires sur les patrimoines et créer un "Point information ressource régional Patrimoines".

Aider à "franchir le pas", "quitter le point d'inertie" pour les maires des communes par méconnaissance des dispositifs existants ou par peur de leur complexité.

6. Accroître les financements au bénéfice des patrimoines naturels.

Structurer une filière institutionnelle régionale des patrimoines culturels complémentaire de celle relative aux patrimoines naturels

7. Travailler à la préfiguration d'une "Conférence régionale des patrimoines culturels" et définir une stratégie régionale des patrimoines culturels.

8. Créer une Agence régionale des patrimoines culturels.

Instaurer le dialogue et la coopération entre les acteurs des patrimoines naturels et culturels

9. Mettre en place une Conférence régionale des patrimoines culturels et naturels.

Les acteurs des patrimoines culturels et des patrimoines naturels œuvrent de façon complémentaire, parlent le même langage et se rejoignent sur le processus de patrimonialisation. Or, aujourd'hui, ces acteurs travaillent peu ensemble et ne disposent pas d'instances communes de dialogue.

Renforcer certains dispositifs et soutiens dévolus au processus de patrimonialisation

10. Faciliter la participation des acteurs locaux au travail d'inventaire des patrimoines culturels du Conseil régional.

11. Renforcer les liens entre les territoires ruraux et le monde universitaire et de la recherche sur les patrimoines.

12. Travailler à la préservation de filières artisanales en tension ou en danger.

L'État et le Conseil régional doivent activer leurs compétences en matière d'orientation des actifs, de formation professionnelle et d'apprentissage concernant les enjeux bien spécifiques de la restauration des patrimoines culturels bâtis.

13. Favoriser la réalisation de travaux par le recours à des interventions associatives de chantiers de bénévoles et/ou de chantiers d'insertion.

Répondre à l'insuffisante prise en compte des chantiers patrimoniaux.

14. Mettre les questions liées à l'usage des biens patrimoniaux au cœur de toute action, projet ou stratégie patrimonial.

Penser la valorisation des patrimoines dans toutes leurs dimensions et pas uniquement touristique.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la séance plénière du 27 juin 2023.

À SUIVRE...